



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01037
Numéro SIREN : 810 791 517
Nom ou dénomination : A.K.

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2017 sous le numéro de dépôt 13847

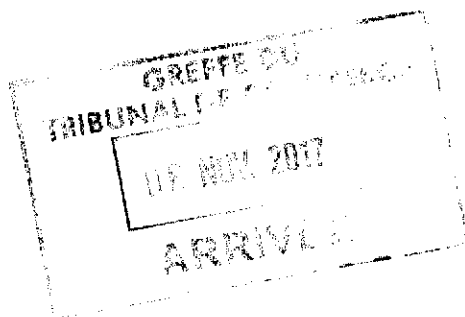
Société AK SAS

111 AVENUE CHARLES DE GAULLE

84130 LE PONTET

COMPTES ANNUELS du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Compte de résultat	4 et 5



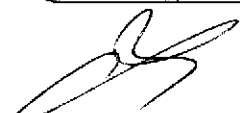
ACTIVA CONSEILS

Avenue 2e Division Blindée
Imm Les Portes de Gd Angle Bât
30133 LES ANGLES
04 90 94 68 17

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	173 584		173 584		173 584	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	981		981	208	773	371.57
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				77 980	77 980	100.00
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	174 565		174 565	78 188	96 377	123.26
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	174 565		174 565	78 188	96 377	123.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

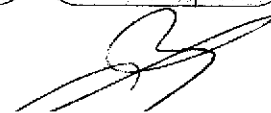
PASSIF		Exercice N 31/12/2016	Exercice N-1 31/12/2015	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2		2	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 002	2 000	2	0.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	91 612		91 612	
	Emprunts et dettes financières diverses	77 403	74 940	2 463	3.29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780	1 248	468	37.50
	Dettes fiscales et sociales				
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 768		2 768	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	172 563	76 188	96 375	126.50
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		174 565	78 188	96 377	123.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

172 563 76 188

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2016 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2015 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues	173 584				173 584	
Marge commerciale	173 584				173 584	
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés	165 000				165 000	
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	165 000				165 000	
Marge brute globale	8 584				8 584	
- Autres achats + charges externes	8 407		1 560		6 847	438.92
Valeur ajoutée	177		1 560		1 737	111.35
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 957				3 957	
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	3 780		1 560		2 220	142.30
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	3 780		1 560		2 220	142.30
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1 412				1 412	
- Charges financières						
Résultat courant	5 192		1 560		3 632	232.84
+ Produits exceptionnels	5 194		1 560		3 634	232.95
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	5 194		1 560		3 634	232.95
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	2				2	



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			173 584		173 584	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			165 000		165 000	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 407	1 560	6 847	438.92
Impôts, taxes et versements assimilés			3 957		3 957	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			3 780	1 560	2 220	142.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 780	1 560	2 220	142.30
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 412		1 412	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 412		1 412	
2. Résultat financier (V-VI)	1 412		1 412	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 192	1 560	3 632	232.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 194	1 560	3 634	232.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 194	1 560	3 634	232.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 194	1 560	3 634	232.95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	5 194	1 560	3 634	232.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 192	1 560	3 632	232.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2		2	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	10.0000	100			100

SAS A.K
111, AVENUE CHARLES DE GAULLE
84130 – LE PONTET

EXTRAIT DU LIVRE DES ASSEMBLEES GENERALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat aux capitaux propres :

- Dividendes	000,00 €
- Capitaux propres	2,00 €

L'assemblée rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les dividendes mis en paiement au titre des deux derniers exercices, ainsi que l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	AVOIR FISCAL	TOTAL
31/12/2015	000,00 €	000,00 €	000,00 €
31/12/2016	000,00 €	000,00 €	000,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



SAS A.K
111, AVENUE CHARLES DE GAULLE
84 130 – LE PONTET

Le Pontet le 31 octobre 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, Boulevard Limbert
BP 1063
84 097 – AVIGNON CEDEX 9

OBJET : Comptes 2016

Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-joint un exemplaire, les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe)
- L'extrait de l'assemblée générale ordinaire (3^{ème} résolution / affectation du résultat)

Vous trouverez également un chèque de 47,98 € correspondant aux frais.

Veuillez agréer, Monsieur
nos distinguées salutations

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
AVIGNON

18/10/2017

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

A.K.
111, avenue Charles de Gaulle
84130 Le Pontet

UNIQUE RELANCE – RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS LEGALES

Le président du tribunal et le parquet sont informés que vous n'avez pas déposé les comptes de l'année 2016, en violation des articles L. 232-21 à L. 232-23 et R. 123-111 du code de commerce.

Vous pouvez encore régulariser votre situation dans un **délai de quinze jours maximum** en réalisant le dépôt soit en ligne sur le portail dédié **www.i-greffes.fr**, soit par courrier à l'adresse ci-dessus en nous adressant en un seul exemplaire, **très lisibles, non agrafés** :

- **Les comptes annuels certifiés conformes et signés** par le représentant légal,
- **La proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée et **la résolution d'affectation du résultat** votée par l'assemblée générale **certifiées conformes et signées** par le représentant légal,
- **Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes** (le cas échéant),
- Chèque d'un montant de **47,98 euros**.

Vous pouvez nous adresser les pièces précitées accompagnées de la déclaration de confidentialité reproduite au verso signée par vos soins si votre société ne dépasse pas 2 des 3 seuils suivants :

- Le total de votre bilan est inférieur ou égal à **350 000 euros**,
- Le montant net de votre chiffre d'affaires est inférieur ou égal à **700 000 euros HT**,
- Le nombre moyen de vos salariés employés au cours de l'année est inférieur ou égal à **10**.

Avec nos salutations distinguées,
Les greffiers,



CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON-DEPÔT DES COMPTES ANNUELS

Votre société prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des **difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour des concours bancaires**. Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal). **Le président du tribunal de commerce adressera aux dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe avec astreinte dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public** (art. L.611-2 II du code de commerce). Tout intéressé peut obtenir la même mesure en référé (art. L.123-5-1 du code de commerce). Le président peut dans les mêmes conditions, **désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités**. La chambre criminelle de la Cour de Cassation (n°12-40086) ne trouve aucune excuse pour exonérer une personne morale de l'obligation de dépôt des comptes annuels (atteintes à la concurrence, secret des affaires, etc.).

Déclaration de confidentialité des comptes annuels

Article R. 123-111-1 du code de commerce

Annexe 1-5 à l'article A. 123-61-1 du code de commerce

1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale.....

Immatriculée au RCS, numéro.....

Identité et qualité du représentant légal signataire.....

2. Objet de la déclaration

Déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le et qui sont déposés en annexe au registre du commerce et des sociétés auront une publicité restreinte en application de l'article L. 232-25 du code de commerce.

3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des micro-entreprises au sens de l'article L. 123-16-1 du code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L. 123-16-2 et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à..... le.....

Signature :

(1) Informations telles que figurant au RCS.